

LE DIRECTEUR ET L'ENSEMBLE DU PERSONNEL DE L'AGENCE IEOM DE NOUMEA VOUS PRESENTENT LEURS MEILLEURS VŒUX POUR L'ANNEE 2013

1 - Actualité nationale et internationale

Taux d'intérêt

La BCE maintient le statu quo monétaire

Lors de sa réunion du 10 janvier 2013, le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne a décidé de laisser ses taux directeurs inchangés. M. Draghi, Président de la BCE, a déclaré lors de sa conférence de presse que « les taux d'inflation ont diminué au cours de ces derniers mois comme prévu, et devraient rester en deçà de 2 % cette année. (....). La faiblesse de l'activité dans la zone euro devrait se prolonger sur 2013. (....). Une reprise progressive devrait s'amorcer plus tard en 2013. Les risques entourant les perspectives économiques de la zone euro demeurent orientés à la baisse».

M. Draghi a également souligné qu'« afin de garantir une transmission adéquate de la politique monétaire aux conditions de financement en vigueur dans la zone euro, il est essentiel de continuer à renforcer la capacité de résistance des banques chaque fois qu'il y a lieu. (...). Des mesures décisives pour la mise en place d'un cadre financier intégré permettront d'atteindre cet objectif. Le futur mécanisme de surveillance unique (MSU) en est l'une des pierres angulaires. Il s'agit d'une avancée capitale en vue d'une reprise du processus d'intégration du système bancaire ».

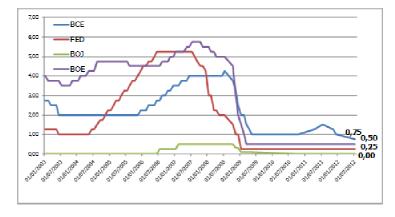
Union économique et bancaire

Au cours du Conseil européen du 13 décembre 2012, les ministres des finances ont finalisé l'accord sur la supervision bancaire européenne relatif au mécanisme européen de résolution des crises bancaires et la garantie commune des dépôts qui entreront en vigueur respectivement fin 2013 et début 2014. S'agissant de la supervision bancaire, il a été convenu qu'une large partie du secteur bancaire de la zone euro restera sous le contrôle des autorités nationales et que 150 à 200 établissements passeront sous le contrôle direct de la BCE, en fonction de leur taille et de leur poids dans l'économie nationale.

La Fed lance un nouveau programme de rachat d'actifs

Le Comité monétaire de la Fed a maintenu, le 12 décembre 2012, son principal taux directeur dans une fourchette comprise entre 0 % et 0,25 %. La Fed a annoncé le lancement d'un nouveau programme de rachats de Bons du Trésor à long terme à partir de janvier 2013 à hauteur de 45 milliards de dollars afin de soutenir l'économie. Ces rachats succéderont à « l'opération Twist » qui s'est achevée au 31 décembre 2012. Ils s'ajouteront aux 40 milliards de dollars de titres adossés aux créances hypothécaires qu'elle rachète tous les mois depuis septembre 2012.





Chômage

Hausse du nombre de demandeurs d'emploi sur un mois en France

En France métropolitaine, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A s'établit à 3 132 600 fin novembre 2012, soit une hausse de 0,9 % sur un mois en données CVS-CJO (+29 300 personnes). Sur un an, il croît de 10,8 % (+12,6 % pour les hommes et +8,8 % pour les femmes). Le nombre de demandeurs d'emploi de « 50 ans et plus » inscrits en catégorie A augmente de 17,5 %.

Légère hausse du taux de chômage dans la zone euro sur un mois

Dans la zone euro, le taux de chômage corrigé des variations saisonnières est de 11,8 % en novembre 2012, en hausse de 0,1 point par rapport à octobre. Il était de 10,6% en novembre 2011. Le taux de chômage dans les 27 pays membres de l'Union européenne atteint 10,7 % en novembre 2012. Il était de 10 % en novembre 2011.

Inflation

Baisse des prix en France au mois de novembre

L'indice des prix à la consommation (hors tabac) en France diminue de 0,2 % en novembre 2012 ; sur un an, il croît de 1,3 %. L'inflation sous-jacente s'établit à 0,7 % en glissement annuel.

Stabilité de l'inflation dans la zone euro

Le taux d'inflation annuel de la zone euro s'établirait à 2,2 % en décembre 2012, stable par rapport à novembre.

Conseil de surveillance de l'IEOM

Nouvelle gamme de billets F CFP: adoption du calendrier

Le Conseil de surveillance de l'Institut d'Emission d'Outre-Mer (IEOM) s'est réuni le 18 décembre 2012. Le calendrier de l'opération concernant la nouvelle gamme de billets en francs CFP a été approuvé. Le Conseil a ainsi décidé que : (I) la nouvelle gamme sera mise en circulation à partir du 20 janvier 2014, (II) la période de double circulation des billets de l'ancienne et de la nouvelle gamme durera jusqu'au 30 septembre 2014 et (III) les billets de l'ancienne gamme seront échangeables sans limitation de durée. Le Conseil a également analysé la situation monétaire et bancaire des collectivités d'outre-mer du Pacifique ainsi que le coût du crédit aux entreprises et aux particuliers. Il a décidé de maintenir inchangé l'ensemble des taux de l'IEOM, de proroger jusqu'au 31 décembre 2013 les mesures d'assouplissement du dispositif de la facilité de prêt marginal et de l'élargir aux créances de niveau 4 de son échelle de cotation.

Actualité bancaire

Bâle III

Le Comité de Bâle a annoncé le 14 décembre 2012 que onze juridictions membres respecteront le calendrier de mise en œuvre du dispositif de Bâle III au 1^{er} janvier 2013. Sept autres juridictions, dont les Etats-Unis et l'Union européenne, se sont engagées à finaliser leur réglementation dans les meilleurs délais.

Le 7 janvier 2013, le Comité de Bâle a publié la version révisée du Ratio de liquidité à court terme adoptée par le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire (GHOS). L'entrée en vigueur de ce ratio s'échelonnera entre le 1^{er} janvier 2015 et le 1^{er} janvier 2019.

Les communiqués de presse sont disponibles sur :

http://www.bis.org/press/p121214a fr.pdf et http://www.bis.org/press/p130107 fr.pdf

Droit bancaire et financier

Le décret n° 2012-1452 du 24 décembre 2012 portant actualisation du droit bancaire en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna a été publié au JORF du 27 décembre 2012. Le texte étend les décrets n° 2012-100, n° 2012-101 et 2012-297 relatifs à l'immatriculation au registre ORIAS (Organisme pour le registre des intermédiaires en assurance) des intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement, des conseillers en investissement et agents liés, ainsi que les dispositions de décret n° 2012-147 relatif à l'agrément des associations sans but lucratif pour effectuer des opérations de crédit.

Banque publique d'investissement (BPI)

La loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012 relative à la création de la BPI ainsi que la loi organique n° 2012-1557 du 31 décembre 2012 relative à la nomination des dirigeants de BPI-Groupe ont été publiées au JORF du 1^{er} janvier 2013.

l ivret A

Le décret n° 2012-1145 du 24 décembre 2012 portant relèvement de 25 % du plafond du livret A à 22 950 euros au 1^{er} janvier 2013 a été publié au JORF du 25 décembre 2012.

Activités bancaires

Le projet de loi de séparation et de régulation des activités bancaires a été présenté en Conseil des ministres du 19 décembre 2012 et déposé le jour même à l'Assemblée nationale.

Microcrédit

Banque de France

La Banque de France a organisé le 12 décembre 2012 en collaboration avec le Comité consultatif du secteur financier un colloque sur « le microcrédit accompagné ». Les discussions ont porté sur : le microcrédit accompagné (nature, performance, régulation), le rôle du microcrédit accompagné dans la prévention du surendettement, les liens du microcrédit accompagné avec l'accessibilité bancaire.

Outre-mer

Lutte « contre la vie chère »

Le décret n° 2012-1459 relatif aux accords annuels de modération de prix de produits de grande consommation dans les DOM, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Wallis-et-Futuna a été publié au JORF du 27 décembre 2012.

Nomination

Médiation du crédit

Mme Jeanne-Marie Prost, médiatrice nationale déléguée, a été nommée Médiatrice nationale du crédit, en remplacement de Gérard Rameix.

2 – Actualité régionale

La BoJ maintient le statu quo monétaire et augmente son programme de rachats d'actifs

Le Comité de politique monétaire de la Banque du Japon (BoJ) a décidé le 20 décembre 2012 de laisser inchangé son principal taux directeur dans une fourchette comprise entre 0 % et 1 %. Le Comité a décidé a décidé d'augmenter sa politique de rachats d'actifs de 10 milliards de yens pour le porter à 101 milliards de yens afin de soutenir l'activité économique. Le nouveau Premier ministre a demandé à la BoJ d'adopter une politique monétaire plus accommodante pour relancer l'économie et de relever son objectif d'inflation à 2 % et annoncé un plan de relance de l'économie de 10 300 milliards de yens. En novembre 2012, la production industrielle du Japon a baissé de 1,7 % sur un mois et reculé de



5,8 % sur un an. Hors énergie et alimentation, les prix à la consommation ont stagné sur un mois et reculé de 0,5 % sur un an. Les dépenses de consommation des ménages ont progressé de 0,2 % sur un an.

Le taux de chômage est estimé à 4,1 %, en baisse de 0,1 point par rapport à octobre. En novembre 2012, les exportations diminuent de 0,1 point par rapport à octobre tandis que les importations ont cru de 4,3 %. En novembre 2012, le déficit commercial a atteint 7,8 milliards d'euros.

Rebond de l'activité en Chine

Au mois de novembre 2012, la production industrielle a augmenté de 10,1 % en glissement annuel après 9,6 % en octobre. L'indice des prix à la consommation a augmenté de 2 % sur un an. En novembre 2012, les exportations ont progressé de 2,9 % sur un an et les importations sont restées stables.

L'excédent commercial s'élève à 19,6 milliards de dollars contre 32 milliards au mois d'octobre.

Les autorités chinoises ont annoncé l'approfondissement des réformes en 2013 ainsi que l'ouverture du marché domestique pour développer la demande intérieure.



Australie: dégradation du solde commercial

Le déficit commercial australien se creuse de 13,6 % (CVS) au mois de novembre 2012, passant de -1 274 à -1 447 millions de dollars australiens. Les importations augmentent de 1,8 % en lien avec l'achat de biens de consommation (+2,9 %) et de biens intermédiaires (+4,6 %). Les exportations, en hausse de +1,1 % CVS grâce aux exportations de minerais (+6,2 %) et de machines (+17 %), ont été limitées par la baisse des exportations de métaux (-8,8 %) et de combustibles (-2,9 %).

En décembre, le dollar australien s'est apprécié de 1,5 % par rapport au F CFP. Afin de relancer la croissance du pays, la Banque centrale australienne



(RBA) a décidé le 5 décembre d'abaisser son principal taux directeur de 0,25 point pour le ramener à 3 %, soit son plus bas niveau depuis septembre 2009.

En Nouvelle-Zélande, le secteur du batiment soutient l'activité économique

Au troisième trimestre, le PIB de Nouvelle-Zélande a progressé de 0,2 %, après une hausse de +0,3 % au trimestre précédent. Cette évolution est tirée essentiellement par l'activité du secteur du bâtiment (+4,5 %), particulièrement dynamique dans les zones de Canterbury et Auckland. En revanche, l'activité dans les secteurs de la production agricole et manufacturière recule respectivement de -1,1 % et -2,8 %. En glissement annuel, la croissance du PIB s'établit à +2 %. La Banque centrale néo-zélandaise a décidé, le 6 décembre, de laisser son taux directeur inchangé à 2,50 %.



3 – Brèves économiques locales

Création d'une commission spéciale chargée du drapeau du pays

Le 27 décembre, le Congrès a validé la création en 2013 d'une commission spéciale chargée de rechercher le drapeau du pays, comme cela avait été convenu au cours de la réunion du Comité des signataires, le 6 décembre 2012. Cette commission, composée des représentants des différents groupes politiques, devrait lui soumettre un drapeau commun avant mai 2014.

Adoption des budgets primitifs des provinces

Le budget primitif 2013 de la province Sud a été voté le 18 décembre par son assemblée. Il s'élève à 59 milliards, soit +3,5 % par rapport à 2012. Les principaux axes d'intervention sont les aides sociales et la santé publique (23 % du budget), l'enseignement (11 %) et l'emploi (9 %). Les investissements sont orientés vers l'amélioration des conditions de circulation (6 %) et le soutien aux investissements des communes (3 %).

Le 20 décembre, les élus de la Province Nord ont adopté à l'unanimité le budget primitif 2013 pour un montant de 33,6 milliards (+2,5 % par rapport à 2012). La part allouée aux dépenses de fonctionnement représente 77 % du budget (+ 1,6 % par rapport à 2012) et l'investissement 22 % (+5,7 %). 5,8 milliards seront dédiés aux aides sociales et l'investissement sera orienté vers l'habitat et les travaux d'infrastructures.

Le budget primitif de la province des Iles s'élève, quant à lui, à 18,6 milliards en 2013 (+5,7 % par rapport à 2012). Les investissements sont prévus en hausse de +5 %, portant essentiellement sur la construction et la rénovation de logements sociaux, le développement des infrastructures portuaires (wharf), la rénovation et la mise aux normes des aérodromes, infrastructures sportives et routières.

Mise en place du dispositif « Écocash »

Dans le cadre de la lutte contre la vie chère, le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé, le 12 décembre 2012, la mise en place du dispositif « écocash » permettant aux ménages de bénéficier d'une prime d'un montant maximal de 100 000 F CFP pour l'achat d'un chauffe-eau solaire, soit environ 25 % de son prix d'achat.

Visite officielle du secrétaire d'Etat australien aux Affaires étrangères

M. Richard Marles, secrétaire d'Etat australien aux Affaires étrangères et aux Iles du Pacifique, a effectué une visite officielle en Nouvelle-Calédonie du 12 au 13 décembre, dans le but de renforcer les relations économiques entre les deux territoires. Les discussions ont porté sur la possibilité de développer des partenariats commerciaux permettant d'accroître les échanges entre les deux pays et d'intensifier le tourisme australien en Nouvelle-Calédonie. Afin de poursuivre cette réflexion, les deux parties ont convenu de constituer un groupe de travail commun.

Visite officielle de l'ambassadeur du Japon en France

Ichiro Komatsu, ambassadeur du Japon en France, était présent le 14 décembre lors de la commémoration du 120^e anniversaire de la présence japonaise en Nouvelle-Calédonie. Il a ainsi assisté à l'inauguration du Mémorial Japonais au cimetière communal de Thio. Le Japon est le premier client de la Nouvelle-Calédonie, avec 20 % du total des exportations en 2011. La même année, la Nouvelle-Calédonie a accueilli près de 18 500 touristes japonais, soit 16,5 % de la fréquentation touristique.

Des aides exceptionnelles pour les communes touchées par la dépression tropicale Freda

Entre le 2 et le 3 janvier, la dépression tropicale Freda a traversé les îles Loyautés, le nord et la côte Est de la Nouvelle-Calédonie, engendrant de nombreux dégâts. Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a décidé d'octroyer des aides exceptionnelles de 10 millions de F CFP pour les communes de Thio, Canala, Houaïlou et Kouaoua. Par ailleurs, le député Philippe Gomès a sollicité le concours de l'Etat dans la reconstruction des infrastructures endommagées.

Publication

L'IEOM vient de publier la note expresse n°72 « Tendances conjoncturelles », ainsi que ses annexes statistiques. Ces documents sont disponibles en téléchargement gratuit à l'aide du lien suivant : http://www.ieom.fr/IMG/pdf/ne79 tendances tendances conjoncturelles 3t2012 nc.pdf

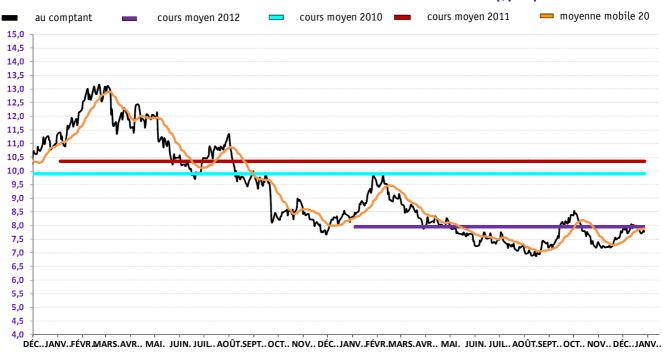
L'IEOM vient aussi de publier son bulletin trimestriel financier et bancaire pour le 3^e trimestre, disponible à l'adresse suivante : http://www.ieom.fr/IMG/pdf/bt-nc 2012 3t monetaire.pdf

4 – Sélection d'indicateurs mensuels

INDICATEURS DE REFERENCE			Données brutes	var.mensuelle	gliss. annuel
Indice des prix à la consommation		déc12	104,3	0,3%	1,6%
Nombre de demandeurs d'emploi		nov12	5 819	-3,8%	-8,9%
COMMERCE EXTERIEUR (en millions de F CFP)					
Exportations	mensuelles	nov12	8 396	-18,0%	-2,5%
	cumulées	nov12	109 237	-	-14,8%
Importations	mensuelles	nov12	28 379	18,0%	3,1%
	cumulées	nov12	280 026	-	-3,8%
SECTEURS D'ACTIVITE			Données brutes	var.mensuelle	gliss. annuel
NICKEL					
• Cours du nickel au LME en USD/livre		déc12	7,89	6,8%	-4,1%
• Cours du nickel au LME en F CFP/livre		déc12	718	4,6%	-3,8%
• Exportations de minerai (en milliers de tonnes)	mensuelles	nov12	313	-51,1%	-33,6%
	cumulées	nov12	4 017	-	1,8%
• Exportations de produits métallurgiques	mensuelles	nov12	4 632	-19,5%	27,1%
(en tonnes de nickel contenu)	cumulées	nov12	55 778	-	3,7%
<u>TOURISME</u>					
• Touristes débarqués	mensuels	nov12	10 752	0,5%	-0,2%
	cumulés	nov12	99 886	-	0,5%
• Nuitées	mensuels	sept12	51 345	-2,5%	-15,8%
	cumulés	sept12	465 366	-	-3,1%
• Taux d'occupation mensuel des hôtels de Nouméa		sept12	61,30%	+ 6,2 pt	- 5,4 pt
• Croisiéristes	cumulés	sept12	193 116	-	12,1%
<u>BTP</u>					
• Ventes totales de ciment (en tonnes)	mensuelles	déc12	9 317	-20,0%	-15,5%
	cumulées	déc12	124 137	-	-16,0%
• Index BT 21 (p)		nov12	146,91	-0, 1%	5,5%
• IRL (p)		nov12	117,26	0,3%	3,2%
CREVETTES					
• Exportations de crevettes (en tonnes)	mensuelles	nov12	0	-100,0%	-
	cumulées	nov12	817	-	16,9%
• Exportations de crevettes (en millions de F CFP)	mensuelles	nov12	0	-100,0%	-
COLUMN TO THE WORK IS	cumulées	nov12	1 145	-	14,4%
COMMERCE AUTOMOBILE			_		
Immatriculations de voitures particulières neuves	mensuelles	nov12	518	-17,3%	-9,9%
Sources - ISEE IDENC DIMENC DITTI	cumulées	nov12	6 818	-	-0,7%

Sources : ISEE, IDCNC, DIMENC, DITTT

ÉVOLUTION DES COURS DU NICKEL AU LME (\$/LB)



5 – Activités de l'Institut et suivi de place

Masse monétaire

en millions de F CFP	nov10	nov11	nov12	var 11/10	var 12/11
Circulation fiduciaire	13 794	14 849	16 307	7,6%	9,8%
Dépôts à vue	214 864	232 075	244 757	8,0%	5,5%
Total M1	228 658	246 924	261 064	8,0%	5,7%
M2-M1	91 030	98 150	103 968	7,8%	5,9%
Total M3	494 582	517 958	582 168	4,7%	12,4%

Concours de caractère bancaire

en millions de F CFP	sept10	sept11	sept12	var 11/10	var 12/11
Entreprises	392 660	411 992	452 920	4,9%	9,9%
Ménages	350 664	379 327	400 092	8,2%	5,5%
Collectivités locales	44 359	48 002	54 158	8,2%	12,8%
Autres agents de CCB non ventilés	11 727	13 066	14 525	11,4%	11,2%
Total encours sain	799 410	852 388	921 695	6,6%	8,1%
Créances douteuses brutes	15 979	19 237	19 317	20,4%	0,4%
Total encours brut	815 389	871 625	941 012	6,9%	8,0%

Interdits bancaires

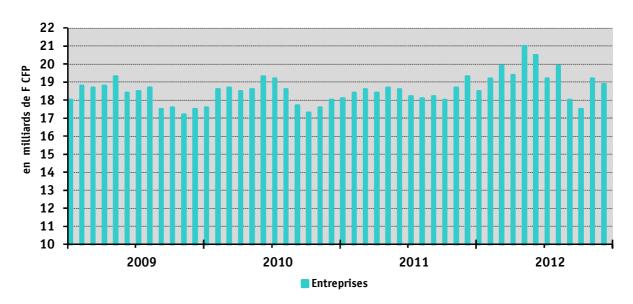
INDICATEURS IE	OM		Données brutes	var.mensuelle	gliss. annuel
Interdits bancaires	stock	déc12	7 173	0,4%	11,3%
	dont personnes physiques	déc12	6 374	0,3%	11,3%
	dont personnes morales	déc12	799	1,1%	12,1%

Cotation

INDICATEURS IEOM		Données brutes	var.mensuelle	gliss. annuel
Cotes valides	déc12	15 333	0,3%	7,5%
Cotes éligibles aux modes d'intervention de l'IEOM	déc12	5 050	-1,2%	17,1%

Refinancement des entreprises

INDICATEURS IEOM			Données brutes	var.mensuelle	gliss. annuel
Refinancement (en milliards de F CFP)	Entreprises	déc12	18,9	-1,6%	-2,2%



6 – Principaux indicateurs (flux en cumul annuel, stock à la date indiquée)

·	1.1.	0044	2040	
Indica des priv à la consemmation	date	2011 102,63	2012 104,30	Var .
Indice des prix à la consommation	déc	102,03	104,30	1,6%
Entreprises nb d'entreprises (a)	déc	53 453	56 275	5,3%
dont nb d'entreprises sans salarié (a)	déc	47 233	50 348	6,6%
créations d'entreprises	sept	3 985	3 917	-1,7%
cessations d'entreprises (p)	sept	2 210	2 273	2,9%
liquidations judiciaires (nb)	sept	85	100	17,6%
redressements judiciaires (nb)	sept	63	86	36,5%
personnes morales en interdiction bancaire (nb)	déc	713	799	12,1%
ventes de ciment local (tonnes) importations de ciment (tonnes)	déc déc	145 654 2 106	124 053 84	-14,8% -96,0%
total ciment (tonnes)	déc	147 760	124 137	-16,0%
importations de biens d'équipement (M FCFP)	sept	22 45 6	25 091	11,7%
importations de véhicules utilitaires (M FCFP)	déc	8 173	7 361	-9,9%
immatriculations de véhicules utilitaires neufs (nb)	nov	4 006	3 586	-10,5%
<u>Ménages</u>				
emploi salarié (nb)	sept	88 624	87 760	-1,0%
dont secteur privé	sept	64 049	62 772	-2,0%
dont secteur public	sept	24 575	24 989	1,7%
demandes d'emploi de fin de mois	oct	6 218	6 049	-2,7%
demandes d'emploi de fin de mois (moyenne depuis le début de l'année)	oct	7 057	6 008	-14,9%
chômeurs indemnisés montant horaire du Salaire minimum garanti (F CFP)	nov déc	1 606 828,4	1 758 887,6	9,5% 7,1%
personnes physiques en interdiction bancaire (nb)	déc	5 729	6 374	11,3%
décisions retraits cartes bancaires	nov	2 739	3 043	11,1%
incidents paiements sur chèques	nov	24 596	32 547	32,3%
immatriculations de véhicules de tourisme neufs (nb)	nov	6 8 6 9	6 8 1 8	-0,7%
importations de véhicules de tourisme (M FCFP)	nov	15 210	15 935	4,8%
importations de produits alimentaires (M FCFP)	sept	23 560	25 949	10,1%
importations de biens de consommation courante (M FCFP)	sept	12 419	12 687	2,2%
<u>Echanges</u>				
nombre de touristes	nov	99 410	99 886	0,5%
nombre de croisièristes	sept	172 270	193 116	12,1%
taux d'occupation moyen depuis le 1 ^{er} janvier des hôtels de Nouméa	sept	59,7%	57,2%	-2,6 pt
moyenne des cours du nickel au LME en \$/lb sur l'année cours du nickel au LME en \$/lb	déc déc	10,38 8,23	7,95 7,89	-23,4% -4,1%
exportations de minerai de nickel (en milliers de tonnes)	nov	3 946	4 017	1,8%
exportations de minerai de nickel (M FCFP)	nov	22 425	20 244	-9,7%
exportations métallurgique de nickel (en tonnes de Ni contenu)	nov	53 811	55 778	3,7%
exportations métallurgique de nickel (M FCFP)	nov	96 771	80 820	-16,5%
exportations de crevettes congelées (en tonnes)	nov	699	817	16,9%
exportations de crevettes congelées (M FCFP)	nov	1 001	1 145	14,4%
exportations en valeur du nickel (métal+minerai) et des crevettes	nov	120 197	102 209	-15,0%
part de ces produits dans le total des exportations	nov	93,7%	93,6%	-0,1 pt
total des importations (M FCFP) total des exportations (M FCFP)	nov	291 130	280 026	-3,8%
taux de couverture	nov nov	128 271 44,06%	109 237 39,01%	-14,8% -5,1 pts
recettes douanières (M FCFP)	oct	37 974	41 360	8,9%
Indicateurs financiers (M de FCFP)				
Dépôts à vue	nov	232 075	244 757	5,5%
M1	nov	246 924	261 064	5,7%
M2	nov	345 074	365 032	5,8%
Dépôts à termes	nov	172 749	217 095	25,7%
М3	nov	517 958	582 168	12,4%
P1	nov	3 848	3 812	-0,9%
coût du crédit aux entreprises- court terme	juil	5,46%	5,36%	-0,10 pt
coût du crédit aux entreprises- moyen et long terme	juil	4,58% 4.63 %	4,20%	-0,38 pt
coût du crédit aux particuliers - prêts immobiliers coût du crédit aux particuliers - prêts personnels <181 920 F CFP	juil	4,63 %	4,70 %	0,07 pt
ensemble des concours bancaires - toutes zones confondues (p)	juil sept	ns 871 625	ns 941 012	ns 8,0%
Ménages	sept	379 327	400 092	5,5%
dont crédits à la consommation	sept	71 197	73 407	3,1%
dont crédits à l'habitat	sept	302 839	320 413	5,8%
<u>Entreprises</u>	sept	411 992	452 920	9,9%
dont crédits d'exploitation	sept	74 862	86 910	16,1%
dont crédits d'investissement	sept	221 479	240 783	8,7%
dont crédits à la construction	sept	103 290	110 024	6,5%
Collectivités locales	sept	48 002	54 158	12,8%
dont d'investissement	sept	43 764	52 575	20,1%
Autres agents de CCB non ventilés	sept	13 066 10 227	14 5 2 5	11,2%
<u>créances douteuses brutes</u> taux de créances douteuses brutes	sept	19 237 2,2%	19 317 2,1%	0,4% -0,1 pt
ensemble des actifs financiers	sept sept	630 461	671 642	-0,1 pt 6,5%
Ménages	sept	335 795	354 529	5,6%
Sociétés	sept	205 090	224 507	9,5%
Autres agents	sept	89 576	92 607	3,4%
dont assurances-vie	sept	99 647	101 536	1,9%
(n) · nrovisoire (a) · actualisé	,			,

100 JPY/XPF

105,0363 1 AUD/XPF

and the file options we operations principates de enfinancement	<u>. Le</u>	5 luux								
and the file options we operations principates de enfinancement			TAUX	DIRECTEURS D	E LA BANQUE (CENTRALE EURO	PÉENNE			
AUX O'DITESTATE DESIGNATION DE L'INSTITUT D'ENSIGNATION D'EN BERT D'EN B										date d'effe
TABLE ONTERVENTION DE L'INSTITUT D'ONSSIGN D'OUTZE UTE			-1 d							
### ARK O'INTERVITION DE L'INSTITUT D'UNISTITUT D'UNIS			ales ae rejinance	ement						
Content Infection Content Co	taux de la jacilité de pret ma	igiriat	TAUY D	INTERVENTION	DE L'INCTITUT	η τέμτες του η νο	UTDE MED		1,50 %	11/07/201
and the foreign designed with the defact of the control of the co			TAUX D I	INTERVENTION	DE LINSIIIUI		UIRE-MER			
aux de réet compte des prêts bencaires ou logement 87,001/3195 3,00% (flour \$5856X\$ à pertir du 01/12/2012 aux de réet compte des prêts bencaires ou logement 87,001/3195 3,00% (flour \$5856X\$ à pertir du 01/12/2012 aux de la facciongré de prêts majorial 24,007/2012 1,50% 24,007/201							1	1		
use de les compte des prêts bencaires ou logement 37/07/1996 3,00% (flux SGKAS à partir du 01/12/2012 use de la facilité de prêt maginal 12/4/07/0712 1,50% 14/07/07/0712 1,50% 14/07/07/07/07/07/07/07/07/07/07/07/07/07/								aux crédits		ré escompte
aux de la faction de prés temprend 3,00% (Roux SGRAS à pantri du 01/12/2012 1,50% 2,00% 1,50	taux ae reescompte aes creat	ts aux entrepnses	·			24/07/2012	0,/5%		3,50%	
1.50% 1.50	taux de réescompte des prêts	bancaires au log	ement			01/08/1996	3,00%	l		/12/2012
TAUX OTIVIDES EN FRANCE ET DANS LE MONDE 1976 1970	taux de la facilité de prêt ma	ırginal				24/07/2012	1,50%			
Mary	taux de l'escompte de chèque	?\$				24/07/2012	1,50%			
March Marc				TAUX D'INTÉRÊT	T EN FRANCE ET	DANS LE MONI	DE			
March Marc	taux d'intérêt en fin de mo	is								
MISSOR1 mols	······································		30/11/2012	Var. M-1	fin 12/10	Var. fin 08	taux de base ba	ncaire	taux	date d'eff
URB 003 mols	EONIA	0,1310%	0,0770%	+ 0,054 pt	0,8170%	- 0,686 pt	banques métropo	litaines	6,60%	15/10/200
MB 098 mois	EURIBOR 1 mois		0,1130%	,		· ·	banques locales		8,25%	31/12/20
WIRBOR mais	EURIBOR 3 mois						· ·	igal		
URB DR 12 mois	EURIBOR 6 mois						1	J		08/02/20
March Marc	EURIBOR 12 mois						1			03/02/20
MAIRBORT			.,		,==, = 70	.,			.,	
MARBOR	•		30/11/2012	Var. M-1	fin 12/10	Var. fin 08				
URBOR mois	ТЕМРЕ			- 0,006 pt		_		ight Indox Assess	•	
URB BOR 8 mois	EURIBOR 1 mois				0,8110%					
UNBBOR 1.2 mois							EURIBOR: EUR. Int	erBank Offered Rai	te	
URBOR 12 mois 0,5490% 0,5890% 0,000 pt 1,5200% 1,5200% 1,500 pt 3,5900% 1,7430 pt 3,7200 p					,			des obligations pu	bliques	
## 1.2300% 2.3800% -0.150 pt 3.3900% -1.360 pt ## 2.0300% 2.2100% 2.2700% -0.050 pt 3.3900% -1.360 pt ## 2.0200% 2.2700% -0.050 pt 3.3900% -1.360 pt ## 2.0200% 2.2700% -0.050 pt 3.0500% -1.430 pt ## 2.0200% 2.2700% -0.050 pt 3.0500% -1.430 pt ## 2.0200% 2.2700% -0.050 pt 3.0500% -1.430 pt ## 2.0200% 3.071202						· · · · · ·		des emprunts d'Eta	t à long terme	
ME 2,0300% 2,1800% -0,150 pt 3,3900% -1,360 pt (demin* rendered du mois) ### ARROSP								ues empraries a Eta	t a long terme	
Value Valu									obligations du se	cteur privé
volution des taux d'intérêt en fin de mois evise USD JPY GBP de 3472,002 30472012 3172,2011 3172,2012 30472,011 3172,2012 30472,011 3172,2012 30472,012 3172,2011 aux J 0,109% 0,199% 0,119% 0,109% 0,199% 0,094% 0,093% 0,470% 0,440% 0,550% 0,680% 0,175% 0,187% 0,198% 0,198% 1,840% 1,760% 1,980% TAUX DE LUSURE (seuls opplicables o partir du Jer janvier 2013) Prêts aux particuliers Prêts immobiliers Prêts immobiliers Prêts aux personnes morales d'un montant supérieur à 715 990 XPF et justice d'usure Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux variable 5,72% Prêts aux personnes invant pas d'activité industrielle, commerciale Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux variable 15,79% Prêts aux particuliers 15,79% Prêts aux particuliers Découverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à tempérament 4,01% Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux variable 15,37% Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux variable 15,37% Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux fixe 5,61% Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 6,36% Prêts aux personnes privaigues agissant pour leurs besoins professionnelle et autres prêts d'un montant supérieur à 18 18 62 XPF 19,89% Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnelle et autres prêts d'un montant supérieur à 18 18 62 XPF et inférieur ou égal à 357 99 XPF et inférieur ou égal à 375 99 XPF et						,	(dernier vendredi d	lu mois)		
ate 3VE2012 304201 314200 304201 314200 304201 314200 304201 314200 3042			2,2700%	- 0,030 pt	3,0300%	- 1,430 pt	J.L			
ate 37/22012 30/11/202 31/12/2012 30/11/202 31/12/2013 31/12/2012 31/12/2013		L en jin de mois	IISD		1	1DV		I	CDD	
nus JJ 0,100% 0,190% 0,110% 0,093% 0,094% 0,035% 0,470% 0,440% 0,555% mois 0,415% 0,250% 0,680% 0,176% 0,187% 0,110% 0,550% 0,680% 1,100% 0 ans emprunts phares 1,740% 1,610% 1,870% 0,790% 0,710% 0,960% 1,840% 1,760% 1,980% TAUX DE L'USURE (seuits applicables à partir du 1er janvier 2013) Prêts aux particuliers supériculiers supériculie		04/00 0040		04/0 0044	04/40/0040		04/07044	04/0000		04/40 004
mais 0,415% 0,250% 0,680% 0,176% 0,187% 0,140% 0,570% 0,620% 1,100% 0 ans emprunts phanes 1,740% 1,610% 1,870% 0,790% 0,710% 0,980% 1,840% 1,760% 1,980% 1,980% 1,840% 1,760% 1,980% 1,840% 1,760% 1,980% 1,840% 1,760% 1,980% 1,840% 1,760% 1,980% 1,840% 1,760% 1,980% 1,840% 1,760% 1,980% 1,840% 1,760% 1,980% 1,840% 1,760% 1,980% 1,840% 1,760% 1,980% 1,840% 1,760% 1,980% 1,840% 1,760% 1,980% 1,840% 1,760% 1,980% 1,840% 1,760% 1,980% 1,840% 1,760% 1,980% 1,840% 1,760% 1,980% 1,840% 1,760% 1,980% 1,980% 1,840% 1,760% 1,980% 1,9										
TAUX DE CHANGE TAUX DE L'USURE (seuis applicables à partir du 1 er janvier 2013) Découverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à l'empérament d'un montant supérieur à 181 862 XPF et inférieur un égal à 357 995 XPF et priets viagers hypothécaires Prêts aux particuliers Prêts aux particuliers Prêts aux particuliers Prêts aux personnes morales n'aynat pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale. Prêts à taux fixe 5,72% Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux fixe 5,79% Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux fixe 5,79% Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux fixe 5,79% Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux fixe 5,79% Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux fixe 5,79% Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux fixe 5,79% Prêts d'une durée initiale inférieure ou égal à 181 862 XPF 20,30% Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 6,36% découverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à ampérament d'un montant supérieur à 181 862 XPF et inférieur au égal à 357 995 XPF 40,30% 18,95% Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnelle et au personnes et autres prêts d'une montant supérieur à 357 995 XPF et inférieur au égal à 715 990 XPF et prêts viagers hypothécaires 15,55% Découverts en compte (1) 13,32% Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnelle et au personnes morales ayent une activité industrielle, commerciale, agricole ou professionnelle non commerciale 15,55% Découverts en compte (1) 13,32% 16,49% 17,40X DE CHANGE Parité XPF/EUR : 1000 XPF = 8,38 EUR						·	· ·			· ·
TAUX DE L'USURE (seuils applicables à partir du 1er janvier 2013) Bécouverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant supérieur à 715 990 XPF et ripérieur ou égal à 181 862 XPF et inférieur ou égal à 377 995 XPF et inférieur ou égal à 377 9										
Découverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant supérieur à 715 990 XPF et inférieur au égal à 357 995 XPF et inférieur au égal à 715 990 XPF et inférieur au égal à 71	10 ans emprunts phares	1,/40%	1,610%	1,870%	0,790%	0,710%	0,980%	1,840%	1,760%	1,980%
Prêts aux particuliers seuil de fusure Prêts immobiliers rêts immobiliers rêts immobiliers rêts à taux fixe 5,72% Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale rêts à taux variable 5,37% Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux variable 5,37% Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux fixe 5,79% Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux variable 4,01% rêts d'un montant inférieur ou égal à 181 862 XFF et prêts viages hypothécaires 20,30% Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 6,36% rêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux fixe 5,61% Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 6,36% rêts presonnels et autres prêts d'un montant supérieur à 181 862 XFF et inférieur ou égale à 377 19,89% Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et au personnels et autres prêts d'un montant supérieur à 181 862 XFF et inférieur ou égal à 715 16,49% Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et au personnels et autres prêts d'un montant supérieur à 357 995 XFF et inférieur ou égal à 715 16,49% Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et autres prêts d'un montant supérieur à 357 995 XFF et inférieur ou égal à 715 Découverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à apprâment d'un montant supérieur à 357 995 XFF et inférieur ou égal à 715 Découverts en compte (1) 13,32% 16,49% Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et au personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale 16,49% 16,49% 17,400 XFF et a 3,88 EUR			TAUX DE L	'USURE (seuils	applicables à p	oartir du 1er ja	nvier 2013)			
Prêts aux particuliers seuil de fusure Prêts immobiliers Prêts aux personnes marales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale seuil de fusure Prêts aux personnes marales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale seuil de fusure Prêts aux personnes marales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale seuil de fusure Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux variable 5,72% Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux variable 5,79% Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux fixe 5,61% Autres crédits aux particuliers Découverts en compte (1) 13,32% Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 6,36% étau particuliers 18,95% Prêts une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 19,89% Prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 18,95% Prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 18,95% Prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 18,95% Prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 18,95% Prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 18,95% Prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 18,95% Prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 18,95% Prêts d'une durée initiale supérieure ou égale à deux ans 18,95% Prêts d'une durée initiale supérieure ou égale à deux ans 18,95% Prêts d'une durée initiale supérieure ou égale à deux ans 18,95% Prêts d'une durée initiale supérieure ou égale à deux ans 18,95% Prêts d'une durée initiale supérieure ou égale à deux ans 18,95% Prêts d'une durée initiale supérieure ou égale à deux ans 18,95% Prêts d'une durée initiale supérieure ou égale à deux ans 18,95% Prêts d'une durée initiale supérieure ou égale à deux ans 18,95% Prêts d'une durée initiale supérieure ou égale à deux ans 18,95% Prêts d'une durée initiale supé						Découverts en co	ompte, crédits renou	velables, financer	nents d'achats	
seuil de [lusure Prêts personnels et autres prêts d'un montant supérieur à 715 990 XFF 11,24% prêts immobiliers Prêts immobiliers Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale (pusure prêts à taux fixe 5,72% Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament prêts à taux variable 5,37% Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux variable 4,01% Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux variable 5,61% Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux fixe 5,61% Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux fixe 5,61% Prêts d'une montant inférieur ou égal à 181 862 XFF et inférieur ou égal à 357 Prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 6,36% Prêts d'une montant supérieur à 181 862 XFF et inférieur ou égal à 357 Prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 6,36% Prêts presonnels et autres prêts d'un montant supérieur à 181 862 XFF et inférieur u égal à 357 Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale personnels et autres prêts d'un montant supérieur à 357 995 XFF et inférieur u égal à 715 Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale per						ou de ventes à t	empérament d'un mo	ontant supérieur	à 715 990 XPF et	
rêts immobiliers rêts immobiliers rêts daux prosonnes et autres prêts d'un montant supérieur à 715 990 XFF interes immobiliers rêts à taux fixe 5,72% Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale 5,72% Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament 5,79% Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux variable 4,01% rêts-relais 5,79% Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux pariable 4,01% rêts d'un montant inférieur ou égal à 181 862 XFF 20,30% Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans ècouverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à empérament d'un montant supérieur à 181 862 XFF et inférieur ou égal à 357 95 XFF et prêts viagers hypothécaires 18,95% Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et autres prêts d'un montant supérieur à 181 862 XFF et inférieur ou égal à 715 90 XFF et prêts viagers hypothécaires 18,95% Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et autres prêts d'un montant supérieur à 357 995 XFF et inférieur ou égal à 715 90 XFF et prêts viagers hypothécaires 16,49% Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et au personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale 16,49% 17,24% 18,05% 18,05% 19,89% Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et autres prêts d'un montant supérieur à 357 995 XFF et inférieur 18,95% Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et autres prêts d'un montant supérieur à 357 995 XFF et inférieur 18,95% Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et autres prêts d'un montant supérieur à 357 995 XFF et inférieur 18,95% Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et autres prêts d'un montant supé		Prêts aux particulie	ers			prêts viagers hyp	oothécaires			12,19%
Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale 5,72% Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament 5,37% Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux variable 5,79% Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux variable 5,79% Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux fixe 5,61% Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux fixe 5,61% Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux fixe 5,61% Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux fixe 5,61% Prêts d'une durée initiale inférieure à deux ans, à taux fixe 5,61% Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 6,36% Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 6,36% Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 6,36% Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 6,36% Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 6,36% Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 6,36% Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 6,36% Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 6,36% Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 6,36% Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 6,36% Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 6,36% Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 6,36% Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 6,36% Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 6,36% Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 6,36% Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 6,36% Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 6,36% Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 6					l	Prêts personnels	et autres prêts d'un	montant supérie	ur à 715 990 XPF	11 2/0/
commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale prêts à taux fixe 5,72% Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament 5,72% Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux variable 5,79% Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux variable 5,79% Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux fixe 5,61% Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux fixe 5,61% Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux fixe 5,61% Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux fixe 5,61% Prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 6,36% Prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 6,36% Prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 6,36% Prêts viagers hypothécaires 19,89% Prêts viagers hypothécaires 18,95% Prêts viagers hypothécaires 18,95% Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes marales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale 16,49% Prêts aux personnelle non commerciale 16,49% Prêts aux personnelle non commerciale 16,49% Prêts viagers hypothécaires 16,49% Prêts aux personnelle non commerciale					l'usure					11,24%
commerciale 5,72% Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament 5,72% Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux variable 5,37% Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux variable 4,01% rêts-relais 5,79% Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux fixe 5,61% utres crédits aux particuliers Découverts en compte (1) 13,32% Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 6,36% Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 6,36% Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 6,36% Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 6,36% Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 6,36% Frêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 6,36% Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 6,36% Frêts aux personnes prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 6,36% 19,89% 19,89% Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, agricole ou professionnelle non commerciale 16,49% 16,49% 17,55% 18,95% 19,89% 10,90% 10	Du 2 da 2 a h 212 au a									seuil de
Prêts à taux fixe 5,72% Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament 5,37% Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux variable 5,37% Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux variable 4,01% 4,	rre is illillioutuers					-	rtisuirule, ugricole o	u projessionneue	non-	l'usure
iets à taux variable 5,72% à tempérament 5,78% Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux variable 5,37% Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux variable 5,61% Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux fixe 5,61% Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux fixe 5,61% Prêts d'une montant inférieure ou égal à 181 862 XPF 6couverts en compte (1) 13,32% Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 6,36% Prêts personnels et autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 6,36% Prêts personnels d'une montant supérieur à 181 862 XPF et inférieur ou égal à 357 19,89% 18,95% Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux expersonnels et autres prêts d'un montant supérieur à 357 995 XPF et inférieur ou égal à 715 90 XPF et prêts viagers hypothécaires 16,49% Prêts aux personnels morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale 16,49% Prêts personnels et autres prêts d'un montant supérieur à 357 995 XPF et inférieur ou égal à 715 16,49% Prêts aux personnel (1) 13,32% Prêts aux personnels physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, agricole ou professionnelle non commerciale 15,55% Découverts en compte (1) 13,32% Obscrutes en compte (1)										1
rêts à taux variable 5,37% Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux variable 4,01% rêts-relais 5,79% Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux variable 4,01% 13,32% rêts d'un montant inférieur ou égal à 181 862 XPF 20,30% Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 6,36% écouverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à empérament d'un montant supérieur à 181 862 XPF et inférieur ou égal à 357 95 XPF et prêts viagers hypothécaires rêts personnels et autres prêts d'un montant supérieur à 181 862 XPF et inférieur ou égal à 715 90 XPF et prêts viagers hypothécaires rêts personnels et autres prêts d'un montant supérieur à 357 995 XPF et inférieur ou égal à 715 90 XPF et prêts viagers hypothécaires rêts personnels et autres prêts d'un montant supérieur à 357 995 XPF et inférieur ou égal à 715 90 XPF et prêts viagers hypothécaires rêts personnels et autres prêts d'un montant supérieur à 357 995 XPF et inférieur ou égal à 715 90 XPF et prêts viagers hypothécaires rêts personnels et autres prêts d'un montant supérieur à 357 995 XPF et inférieur 15,55% Découverts en compte (1) 13,32% 13,32% 13,32%	Prêts à taux fixe				5,72%		en vue d'achats ou d	e ventes		8,05%
rêts-relais 5,79% Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux fixe 5,61% Découverts en compte (1) 13,32% Autres crédits aux particuliers Découverts en compte (1) 13,32% Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 6,36% Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 6,36% Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 6,36% Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 6,36% 19,89% 19,89% 18,95% Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale 16,49% 16,49% 16,49% 16,49% 16,49% 17,55% Découverts en compte (1) 17,32% 18,95% 18,95% 18,95% 18,95% 18,95% 18,95% 18,95% 18,95% Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale 16,49% 17,55% Découverts en compte (1) 17,32% 18,95%						a temperament				
rêts-relais 5,79% Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux fixe 5,61% Découverts en compte (1) 13,32% Autres crédits aux particuliers Découverts en compte (1) 13,32% Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 6,36% Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 6,36% Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 6,36% Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 6,36% 19,89% 19,89% 18,95% Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale 16,49% 16,49% 16,49% 16,49% 16,49% 17,55% Découverts en compte (1) 17,32% 18,95% 18,95% 18,95% 18,95% 18,95% 18,95% 18,95% 18,95% Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale 16,49% 17,55% Découverts en compte (1) 17,32% 18,95%	0.24- 3.4				E 070'	D-24- // / ·	- :-::::	2.4		
vitres crédits aux particuliers Découverts en compte (1) 13,32% Autres prêts d'un edurée initiale inférieure ou égale à deux ans 6,36% écouverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à empérament d'un montant supérieur à 181 862 XPF et inférieur ou égal à 357 95 XPF et prêts viagers hypothécaires 18,95% Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et au une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale 16,49% 17,40% 18,32% Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale 16,49% 16,49% 17,55% Découverts en compte (1) 18,95% Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale 16,49% 16,49% 17,55% Découverts en compte (1) 17,32% 18,95% 18,95% Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux agricole ou professionnelle non commerciale 16,49% 16,49% 17,55% Découverts en compte (1) 17,32% 18,95% 18,95% 18,95% 18,95% 18,95% 18,95% 18,95% 18,95% Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux agricole ou professionnelle non commerciale 16,49% 17,49% 17,55% Découverts en compte (1) 17,32% 17,32% 17,32% 17,32%	rrets a taux variable				5,3/%	rrets d'une duré	e initiale supérieure	a aeux ans, à tai	ıx vanable	4,01%
vitres crédits aux particuliers Découverts en compte (1) 13,32% Autres prêts d'un edurée initiale inférieure ou égale à deux ans 6,36% écouverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à empérament d'un montant supérieur à 181 862 XPF et inférieur ou égal à 357 95 XPF et prêts viagers hypothécaires 18,95% Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et au une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale 16,49% 17,40% 18,32% Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale 16,49% 16,49% 17,55% Découverts en compte (1) 18,95% Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale 16,49% 16,49% 17,55% Découverts en compte (1) 17,32% 18,95% 18,95% Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux agricole ou professionnelle non commerciale 16,49% 16,49% 17,55% Découverts en compte (1) 17,32% 18,95% 18,95% 18,95% 18,95% 18,95% 18,95% 18,95% 18,95% Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux agricole ou professionnelle non commerciale 16,49% 17,49% 17,55% Découverts en compte (1) 17,32% 17,32% 17,32% 17,32%										†
rêts d'un montant inférieur ou égal à 181 862 XPF écouverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à empérament d'un montant supérieur à 181 862 XPF et inférieur ou égal à 357 95 XPF et prêts viagers hypothécaires 18,95% Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et au le qual à 357 995 XPF et inférieur ou égal à 715 90 XPF et prêts viagers hypothécaires 16,49% 17,40% Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et au le qual à 715 18,95% Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et au le qual à 715 16,49% 16,49% 17,55% Découverts en compte (1) 18,95% Prêts aux personnes morales agissant pour leurs besoins professionnels et au le qual à 715 16,49% 17,55% Découverts en compte (1) 18,95% 18,95% Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et au le qual à 715 16,49% 17,49% 18,95% 18,95% 18,95% 18,95% 18,95% Prêts aux personnes morales agiat une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale 16,49% 16,49% 17,55% Découverts en compte (1) 17,329 17,329 18,95% 18,95% 18,95% 18,95% 18,95% 18,95% Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et au le qual à 715 agricole ou professionnelle non commerciale 16,49% 16,49% 17,55% Découverts en compte (1) 17,329 17,329 17,329 17,329 17,329 17,329 18,95% 18,95% 18,95% 18,95% 18,95% Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et au le qual à 715 au le qual à 715 agricole ou professionnelle non commerciale 16,49% 17,49% 18,95% 18,95% 18,95% 18,95% 18,95% Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et au le qual à 715 au le q	Prêts-relais				5,79%	Prêts d'une duré	e initiale supérieure	à deux ans, à tai	ıx fixe	5,61%
écouverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à empérament d'un montant supérieur à 181 862 XPF et inférieur ou égal à 357 95 XPF et prêts viagers hypothécaires rêts personnels et autres prêts d'un montant supérieur à 181 862 XPF et inférieur u égal à 357 995 XPF écouverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à empérament d'un montant supérieur à 357 995 XPF et inférieur ou égal à 715 90 XPF et prêts viagers hypothécaires rêts personnels et autres prêts d'un montant supérieur à 357 995 XPF et inférieur ou égal à 715 90 XPF et prêts viagers hypothécaires rêts personnels et autres prêts d'un montant supérieur à 357 995 XPF et inférieur u égal à 715 990 XPF 15,55% Découverts en compte (1) 13,32% 13,32% 19,89% Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et autres professionnelle non commerciale. 16,49% 16,49% 17,55% Découverts en compte (1) 17,32% 18,95% 1	Autres crédits aux particuliers					Découverts en co	ompte (1)			13,32%
pempérament d'un montant supérieur à 181 862 XPF et inférieur ou égal à 357 95 XPF et prêts viagers hypothécaires 18,95% 18	Prêts d'un montant inférieur ou	ı égal à 181 862 X	PF		20,30%	Autres prêts d'ui	ne durée initiale infe	érieure ou égale à	deux ans	6,36%
pempérament d'un montant supérieur à 181 862 XPF et inférieur ou égal à 357 95 XPF et prêts viagers hypothécaires 18,95% 18		renouvelables, fina	ncements d'achat	s ou de ventes à						
95 XPF et prêts viagers hypothécaires rêts personnels et autres prêts d'un montant supérieur à 181 862 XPF et inférieur u égal à 357 995 XPF écouverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à empérament d'un montant supérieur à 357 995 XPF et inférieur ou égal à 715 90 XPF et prêts viagers hypothécaires rêts personnels et autres prêts d'un montant supérieur à 357 995 XPF et inférieur u égal à 715 990 XPF 15,55% Découverts en compte (1) 13,32% (1) y compris commission du plus fort découvert TAUX DE CHANGE Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et autres parsonnes morales ayant une activité industrielle, commerciale agricole ou professionnelle non commerciale 15,55% Découverts en compte (1) 13,32%		-			19,89%					
u égal à 357 995 XPF écouverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à empérament d'un montant supérieur à 357 995 XPF et inférieur ou égal à 715 90 XPF et prêts viagers hypothécaires rêts personnels et autres prêts d'un montant supérieur à 357 995 XPF et inférieur u égal à 715 u égal à 715 990 XPF 15,55% Découverts en compte (1) 13,32% (1) y compris commission du plus fort découvert TAUX DE CHANGE Prât à sux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et au personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale 16,49% Découverts en compte (1) 13,32%			•	-						<u> </u>
u egal à 357 995 XPF fécouverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale 90 XPF et prêts viagers hypothécaires rêts personnels et autres prêts d'un montant supérieur à 357 995 XPF et inférieur u égal à 715 990 XPF 15,55% Découverts en compte (1) 13,32% (1) y compris commission du plus fort découvert TAUX DE CHANGE Parité XPF/ EUR : 1000 XPF = 8,38 EUR		d'un montant sup	érieur à 181 862	XPF et inférieur	18,95%	Duâte a	nnae nhuet	cont norm from t	acaine number :	nnala -+ - ·
empérament d'un montant supérieur à 357 995 XPF et inférieur ou égal à 715 90 XPF et prêts viagers hypothécaires rêts personnels et autres prêts d'un montant supérieur à 357 995 XPF et inférieur u égal à 715 990 XPF 15,55% Découverts en compte (1) 13,32% (1) y compris commission du plus fort découvert TAUX DE CHANGE Parité XPF/ EUR : 1000 XPF = 8,38 EUR	<u> </u>			,						
90 XPF et prêts viagers hypothécaires rêts personnels et autres prêts d'un montant supérieur à 357 995 XPF et inférieur u égal à 715 990 XPF (1) y compris commission du plus fort découvert TAUX DE CHANGE Parité XPF/ EUR : 1000 XPF = 8,38 EUR	•	-							ommerciale, art	isanate,
rêts personnels et autres prêts d'un montant supérieur à 357 995 XPF et inférieur u fait personnels et autres prêts d'un montant supérieur à 357 995 XPF et inférieur u fait personnels et autres prêts d'un montant supérieur à 357 995 XPF et inférieur l 15,55% Découverts en compte (1) (1) y compris commission du plus fort découvert TAUX DE CHANGE Parité XPF/ EUR : 1000 XPF = 8,38 EUR			(PF et inférieur ou	ı egal à 715	16,49%	ugricole ou proj	เธอราบทายสต ทอก COI	merciale		
u égal à 715 990 XPF 15,55% Uecouverts en compte (1) (1) y compris commission du plus fort découvert TAUX DE CHANGE Parité XPF/ EUR : 1000 XPF = 8,38 EUR	990 XPF et prêts viagers hypoth	ne ca i res								
(1) y compris commission du plus fort découvert TAUX DE CHANGE Parité XPF/ EUR : 1000 XPF = 8,38 EUR		d'un montant sup	érieur à 357 995	XPF et inférieur	15 55%	Découverts en co	omnte (1)			12 220/
TAUX DE CHANGE Parité XPF/ EUR : 1000 XPF = 8,38 EUR	ou égal à 715 990 XPF				15,55%	DECOUVEITS EIL CO	pie (1)			13,32%
TAUX DE CHANGE Parité XPF/ EUR : 1000 XPF = 8,38 EUR							(1) y compris con	mission du plus fo	ort découvert	1
					AUX DE CH <u>A</u> N	GE				
				Parité XPF/	EUR : 1000 XF	PF = 8,38 EUR				
	Dernier cours fin d	e mois	1 USD/XPF	90.4439	1 NZD/XPF	74,3732	1 HKD/XPF	11,6694	1 GBP/XPF	146,222

www.ieom.fr

1 SGD/XPF

74,0685

100 VUV/XPF

1 FJD/XPF

93,8733